

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DE LA COMMUNE DE HAUTMONT

Chaque année, la Commune détermine les résultats de l'exercice budgétaire écoulé, c'est-à-dire le solde positif ou négatif entre ses dépenses et ses recettes. Si les recettes sont supérieures aux dépenses, le résultat est alors positif, le bénéfice est reporté sur l'année suivante pour réaliser davantage d'actions et de projets. Si en revanche les dépenses sont supérieures aux recettes, le résultat est alors négatif, le déficit devra être comblé sur l'exercice suivant.

La Ville dispose de plusieurs budgets, le résultat présenté regroupe l'ensemble de ces budgets.

1/ Les résultats de l'exercice 2023:

Pour 2023, le résultat dégagé par la Commune est positif ; les recettes étant donc supérieures aux dépenses : 3 456 613,70 millions d'euros.

Budgets	Résultats 2023
Budget général	3 439 792,70 €
Budget Annexe ANRU	0,00 €
Budget Annexe Port à Sec	16 821,00 €
TOTAL	3 456 613,70 €

Ce résultat positif de l'exercice 2023 va être reporté sur l'exercice 2024 et permettra de disposer de marges de manœuvre supplémentaires pour les actions et projets 2024.

Mais l'analyse des seuls résultats n'est pas suffisante pour juger de la solidité financière, et l'analyse d'un certain nombre de ratios financiers est indispensable.

2/ Les principaux ratios financiers de la Commune au 31/12/2023

A la clôture de l'exercice 2023, la Commune de HAUTMONT présente, pour l'ensemble de ses budgets, les ratios financiers ci-dessous :

Ratios d'information financière	Signification des ratios	Chiffres de la Commune pour 2023	Chiffres de la moyenne nationale de la strate	Analyse
Ratio 1: Dépenses réelles de fonctionnement / population	il mesure la part des dépenses en euro consacré par la commune pour un habitant.	973 € par habitant	1 154 € par habitant	La commune consacre 973 € par habitant, soit moins que la moyenne de la strate, ce qui s'explique notamment par une richesse moindre de la Commune dans ses recettes. Le ratio n°2 ci-dessous le montre.
Ratio 2: Produit des impositions directes / population	il mesure la part que l'impôt perçu par la Commune représente par habitant	403 € par habitant	613 € par habitant	La Commune dispose d'une ressource fiscale par habitant inférieure à la moyenne observée. Elle dispose donc de moins de ressources que les communes de même strate.
Ratio 3: Recettes réelles de fonctionnement / population	il mesure la part des recettes encaissées par la Commune par habitant	1 327 € par habitant	1 351 € par habitant	Le montant des recettes encaissées par habitant de la Commune est légèrement inférieur à la moyenne de la strate, ce qui confirme les constats des 2 ratios précédents. La dotation de solidarité urbaine perçue par la Commune, et versée par l'Etat, permet de compenser partiellement la faiblesse de nos recettes liées aux impôts.
Ratio 4: Dépenses d'équipement brut / population	il mesure la part de budget consacré en investissement par la Commune pour un habitant	360 € par habitant	331 € par habitant	La Commune réalise chaque année un effort d'investissement significatif et ce ratio en témoigne puisque le montant consacré en investissement par habitant est supérieur à celui de la moyenne de la strate.
Ratio 5: Encours de dette / population	il mesure le poids de la dette contracté par la Commune par habitant	1 753 € par habitant	816 € par habitant	Le poids de la dette de la Commune est important. Il diminue depuis 2020, mais reste élevé en raison de l'importance du programme ANRU et des travaux effectués sur le Port à Sec ces dernières années. La Commune s'est engagée depuis 2020 dans un désendettement, raison pour laquelle aucun emprunt n'a été souscrit ces dernières années.
Ratio 6: Dotation Globale de Fonctionnement / population	il mesure le montant de la dotation versée par l'Etat et perçue par la Commune pour un habitant	535 € par habitant	172 € par habitant	La Commune perçoit chaque année, comme toutes les communes, une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Celle perçue par la Commune, rapportée à la population, est supérieure à la moyenne de la strate. La Ville fait partie des communes qui perçoivent un niveau de dotations plus élevé, en raison de la situation fragile du territoire communal, et ce qui permet de compenser, au moins pour partie, le niveau du produit fiscal par habitant moins élevé.

Ratio 7: Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	il mesure la part des dépenses en personnel dans le budget des dépenses de fonctionnement	37,93 %	59,70 %	On constate que la Ville n'est pas en sur-effectif puisqu'elle dispose d'un ratio inférieur à celui des villes de même taille.
Ratio 8: Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	il mesure la part que représentent les dépenses de fonctionnement et la dette sur le budget des recettes de fonctionnement	87,31 %	92,00%	Ce ratio montre que la collectivité est en capacité de financer ses investissements, une fois les charges obligatoires payées. La commune dispose d'une meilleure capacité de financement des investissements que les communes de même strate.
Ratio 9: Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	il mesure la part des dépenses d'équipement brut financée par les recettes de fonctionnement.	27,13 %	24,50 %	La Commune parvient à consacrer 27,13 % de ses recettes réelles de fonctionnement au financement de ses dépenses d'investissement, soit davantage que les communes de même strate, ce qui est positif.
Ratio 10: Encours de dettes / recettes réelles de fonctionnement	il mesure le poids de la dette de la Commune	132,11 %	60,40 %	Ce ratio permet de mesurer le niveau d'endettement de la Commune. Ce taux est à mettre en parallèle de la dette par habitant. Il est élevé, mais comme évoqué ci-dessus, la Commune s'est engagée dans un processus de désendettement.

*Communes entre 10 000 et 20 000 habitants

Source: DGCL - Données DGFIP, comptes de gestion, opérations réelles

L'analyse de ces ratios et leur comparaison à la moyenne de la strate montre que la Commune dispose d'une bonne capacité à autofinancer ses investissements, ce qui est intéressant et nécessaire, puisque l'endettement est élevé. Les investissements passés, qu'il s'agisse du Port à Sec ou du programme de rénovation urbaine (ANRU), ont été financés principalement par emprunt. Il est actuellement souhaitable de ne plus emprunter sur les années à venir afin de faire diminuer cet endettement, et de solliciter, autant que possible, toute subvention.

En fonctionnement, le constat est que la masse salariale est bien inférieure à la moyenne de la strate.

En investissement, l'effort est réel avec un ratio de dépenses d'équipement (c'est-à-dire les dépenses liées aux projets) par habitant supérieur à celui des communes de même strate, ce qui confirme la volonté de la Commune d'être entreprenante en investissement.

Par ailleurs, et comme chaque année, la Commune bénéficie d'un haut niveau de dotations de l'Etat, au regard de la situation fragile du territoire communal et d'un niveau de recettes fiscales moins élevé que dans les autres communes.

Pour être tout à fait complet et exhaustif sur la situation de la Commune, ses résultats et son évolution, il convient de s'attarder sur les niveaux d'épargne de la Commune et sa capacité à se

désendetter.

3/ L'épargne et la capacité à se désendetter de la Commune

Il s'agit là d'éléments essentiels qui permettent de vérifier que la Commune se « porte » bien financièrement et qu'elle maîtrise son endettement, dans un contexte budgétaire de plus en plus délicat.

	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023
Epargne brute	5,5 Millions €	5,3 Millions €	5,08 Millions €
Capital à rembourser au 31 décembre	2,64 Millions €	2,66 Millions €	2,67 Millions €
Epargne nette	2,9 Millions €	2,6 Millions €	2,4 Millions €
Capacité de désendetttement (en années)	5,59 ans	5,25 ans	5 ans
Taux d'endettement (en %)	166 %	150 %	133 %

Avant d'entamer l'analyse et la lecture de ce tableau, ci-dessous figure une définition de chacun des concepts repris.

Epargne Brute : Elle correspond, en fin d'exercice, à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. La différence doit permettre de couvrir le capital de la dette à rembourser sur l'exercice, il s'agit d'une obligation.

Epargne Nette : Elle correspond à l'épargne brute obtenue ci-dessus, à laquelle on soustrait le capital de la dette à rembourser sur l'exercice. Le solde doit être au minimum égal à zéro et au mieux être positif. Ce solde positif constitue une ressource propre de la Commune qu'elle affecte à ses dépenses d'investissement. Il est donc essentiel que les épargnes brute et nette soient les plus importantes possibles, et ces deux éléments sont donc deux indicateurs essentiels sur la situation financière de la Commune et sa capacité à investir.

Capacité de désendetttement : Elle correspond au nombre d'années nécessaires à la Commune pour rembourser intégralement sa dette, si elle n'investit pas et qu'elle consacre toute son épargne au remboursement. Le seuil d'alerte se situe à 11 ans. Plus le nombre d'années est faible, plus la

situation de la Commune par rapport à sa capacité à se désendetter est bonne.

Au regard de ces explications, l'analyse qui est faite des données chiffrées de la Commune est la suivante.

Le niveau d'épargne brute, qui permet donc d'apprécier la bonne santé financière de la Commune, se maintient à plus de 5 millions d'euros. Le niveau de cette épargne résulte d'une bonne maîtrise des dépenses notamment.

L'épargne nette (qui pour mémoire est le résultat de l'épargne brute – le remboursement de la dette) ressort à 2.4 millions d'euros en 2023 et reflète la capacité de la Commune à autofinancer une partie de ses investissements.

Parallèlement la capacité de la Commune à se désendetter s'améliore également, passant de 5,59 ans en 2021 à 5 ans en 2023. Se situer en-dessous de 6 années constitue un élément favorable.